Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-262200744-20260922-71_2026-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-BRIEUC

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026 à 18h00

Date de la convocation :
07/09/2026

Nombre d'administrateurs en exercice :
Mr le Président + 16 Administrateurs

• **Présents à l'ouverture :**
14

• **Ayant donné procuration :**
2

Transmission en Préfecture le :

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-six à 18h00, le mardi 22 septembre, le Conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Président du CCAS.

Membres présents :

Mmes LEMAITRE, CONIN, AMOSSÉ-MEVEL, LE DU, AKTAS, GICQUEL, ILIOU, DE BARACÉ

MM. GUILLOU, CROGUENNEC, LE HINGRAT, BOULDÉ, HENRY, LEWDEN .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. BONNOT donne pouvoir à Mme LEMAITRE .

Mme LE FAUCHEUR donne pouvoir à Mme CONIN .

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. SOULAS.

Secrétaire de séance :

Mme Nolwenn LE BRETON Directrice par intérim du CCAS .

DÉLIBÉRATION N°4
RAPPORTEUR : Mme LEMAITRE

FINANCES

SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE RÉSIDENCE AUTONOMIE LES VILLAGES

Par délibération du Conseil d'administration du 3 mars 2026, validant le budget primitif du CCAS ainsi que le budget annexe de la résidence autonomie Les Villages, le Conseil d'administration avait validé l'inscription d'une subvention d'équilibre au profit de ce budget annexe.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-262200744-20260922-71_2026-DE

Pour l'exercice 2026, le montant initial estimé s'élevait à 170 000 € pour le budget annexe de la résidence autonomie, afin d'équilibrer ce budget annexe.

Sur la base des éléments ci-dessus présentés,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration,

Présents : 14 Pouvoirs : 2 Total : 16 Exprimés : 16

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vote adopté à l'unanimité.

DÉCIDE :

- **D'AUTORISER le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Les Villages dans la limite des crédits ouverts au budget principal, soit : 170 000 € pour la Résidence autonomie Les Villages.**

SAINT-BRIEUC Centre Communal D'Action Sociale Côtes d'Armor

Victor BONNOT

Président du CCAS
Maire de Saint-Brieuc
Vice-Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération